



Date de convocation : 04.07.2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Quorum : 10

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 Juillet à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, M. Eric MALIE, M. David REVEL, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Mme Béatrice FAVIER à M. Michaël RODRIGUEZ, M. Jean-Paul RABARY à Mme Françoise RABARY, Mme Lilou OBERLE à M. Gilles TURLAN, Mme Florine PITOT à Mme Sol ALAVA, M. Stéphane MAURIES à M. Maxime VALAX

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

Délibération DE_2026_44 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Monsieur le Maire indique que conformément à la délibération de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet en date du 13 août 2020, et suite au renouvellement des conseillers municipaux lors des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, la commune de Giroussens doit désigner un représentant à la CLECT.

Il propose d'être désigné par le conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- désigne M. Gilles TURLAN pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vote : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,
Laura LAGANTHE

